Image not found or type unknown

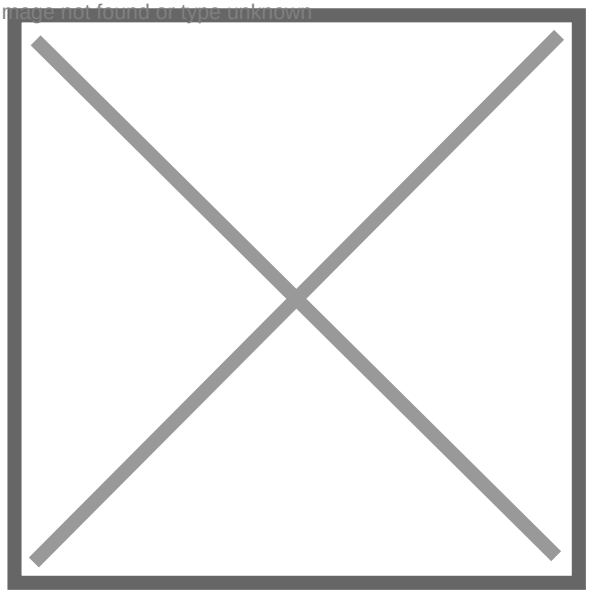

Accident voiture seul, sans victime, degat materiel

Par **oli12**, le **02/06/2013** à **15:28**

Bonjour,
J'ai perdu le contrôle de mon véhicule dans un virage et j'ai heuté un vehicule qui stationnait puis terminé ma course dans un mur, j'allais a mon travail
choqué je suis sortie, les proprio de la maison sont sortie, j'avais un peu bu , mais surtout, je suis arrivé trop vite dans le virage, j'ai laissé mon vehicule, les papiers et je sous le choc, je suis partie a pied pour appeler chez moi, je captais rien la ou j'étais.
Les gendarmes on entre temps été appelé sur le lieu puis ont fait dégager mon véhicule par une depanneuse, ils sont ensuite arrivée chez moi pour me chercher et demander a ma femme ou je me trouvais, elle a essaye de m'appeler mais injoignable.
Les gendarmes sont ensuite parti et je suis arrive chez moi après 2 heure de route environ.
J'avais très mal aux cotes , ma femme m'a porte aux urgence.
Prise en charge, prise de sang (0,65), je suis assure au tiers, les proprios ne portent pas plainte, sont prêt a un arrangement, je suis hospitalisé, pneumothorax, 2 cotes et une verterbre, la gendarmerie me demande de les rappeler dans 5 jours
Quels seraient vos conseils / assurance juste informé par tel pour l'instant, mon employeur idem, les gendarmes ou assurances (personnel, employeur, proprios) peuvent il avoir accès a mon dossier médicale / alcoolemie? Traiter par un arrangement avec les proprios vous semble t'il une bonne solution

Merci

Par **chaber**, le **02/06/2013** à **17:24**

bonjour

Votre assurance automobile responsabilité civile indemnisera les victimes.

Toutes les autres garanties de votre contrat ne seront pas prises en charge (notamment défense-recours et garantie personnelle du conducteur)

Votre assureur recevra les PV de gendarmerie automatiquement et s'apercevra de votre degré d'alccolémie.

Par **oli12**, le **02/06/2013** à **21:03**

Bonjour,
Merci pour votre intérêt, je me sans moins seul
il n'y a pas eu de victime
Je n'ai pas souffle dans le ballon, mais une prise de sang a l'hôpital dans le cadre de mon hospitalisation
Je n'ai pas forcément envie de faire marcher l'assurance mais plutôt de trouver un arrangement en payant les frais de ma poche
Cdt

Par **Tisuisse**, le **03/06/2013** à **10:17**

Bonjour oli12,

Seulement, dans la mesure où les policiers sont intervenus, votre assurance recevra le rapport de police afin de déterminer les responsabilités et votre alcoolémie figurera sur ce rapport.

Vous indiquez un taux de 0,65 certes, mais 0,65 quoi ? des grammes par litre de sang ou des milligrammes par litre d'air expiré ? Si c'est 0,65 g/l de sang, le taux est contraventionnel mais si c'est 0,65 mg/l d'air, le taux est délictuel.

Par **oli12**, le **03/06/2013** à **11:11**

Bonjour tisuisse,
Merci pour votre intérêt
Comment la police aura acces au taux d'alcoolémie qui a été fait à l'hopital?
C'est 0,65g/l
Cdt

Par **Tisuisse**, le **04/06/2013** à **07:13**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

C'est elle qui a demandé cette prise de sang car elle fait partie de la procédure obligatoire dans le cas d'un tel accident. De ce fait, oui, les résultats de votre prise de sang figurera dans le rapport d'accident et ce rapport sera adressé à votre assureur.

Par **citoyenalpha**, le **04/06/2013** à **13:35**

attention l'internaute s'est rendu volontairement à l'hôpital et la prise de sang n'a pas été ordonnée par les FDO.

l'accès aux résultats d'analyse accomplie dans ce cadre n'est pas autorisé car protégé par le secret médical.
Il ne faut pas confondre avec la procédure légale de saisine du médecin afin d'effectuer une prise de sang afin de constater le taux d'alcool ou de substances classées comme stupéfiant. Dans ce cadre la prise de s

Dans le cas qui semble être présenté les poursuites pour conduite sous l'influence de l'alcool ne peuvent être engagées sans prise de sang ordonné par les FDO suite à l'accident.

Restant à votre disposition.

Par **oli12**, le **05/06/2013** à **12:48**

Merci citoyenalpha,
Je suis preneur de tout conseils, je sort aujourd'hui de l'hôpital et je vais probablement finaliser le pv a la gendarmerie demain
Les constats amiables ont été fait, comment pensez vous que cela va se passer / assurances ?
Je prends tous les conseils, je m'en veux terriblement, je dors plus, j'arrive plus a réfléchir, ça se bouscule trop dans ma tête
Merci encore pour vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **05/06/2013** à **16:24**

Bonjour

attention à vos déclarations. vous ne devez pas donner de prétexte ("s'incriminer') à la gendarmerie pour soupçonner qu'un délit a été commis.

concernant l'accident vous êtes 100% responsable. Les dommages occasionnés à autrui seront payés par votre assurance et pour votre préjudice tout dépend de votre contrat d'assurance.

Résultat :

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

conduire sous l'influence de l'alcool peut entraîner un accident avec de lourdes conséquences civiles ET pénales.

une bonne frayeur qui doit vous donner une bonne leçon. Heureusement que personne n'a été blessée.

Restant à votre disposition

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés